

Compte-rendu réunion du conseil municipal du mardi 21 mai 2019 à 19h 00

Convocation du 30 avril 2019

Absente excusée : Isabelle Simonneau

Secrétaire de séance : Béatrice Bortoluzzi

Le choix de **composition des conseils communautaires** post élections municipales 2020 devant être défini au niveau préfectoral avant le 31 octobre 2019, les communes membres sont appelées à procéder avant le 31 août 2019, par accord local, à la détermination du nombre et la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire.

En conséquence le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition décidée en conseil communautaire:

- fixer le nombre de sièges de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers en application des règles de droit soit 67 sièges

- répartir les 67 sièges comme suit :	Targon	8 sièges
	Sauveterre de Guyenne	7 sièges
	Blasimon	3 sièges
	Frontenac	2 sièges
	Porte de Benauges	2 sièges
	45 autres communes	1 siège* + 1 suppléant

* pour chaque commune bien sûr.

Suite à la proposition suivie de la décision de conserver le **bureau du CCAS** mais de ne plus établir un budget propre à cette commission, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que le montant excédentaire de 2 912,68 € ressortant du compte administratif 2018 soit reversé sur le budget principal 2019 de la commune en recettes de fonctionnement.

Suite au versement de la somme de 10 222 € allouée par le Conseil Départemental dans le cadre du **FDAEC 2019** le conseil municipal décide de répartir ce montant sur les opérations suivantes :

- mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente	8 100 € ht
- extension et aménagement du cimetière communal	12 630 € ht
soit un total de travaux de	20 730 € ht

Les deux devis relatifs à l'installation d'une climatisation réversible au **local commercial de la Poste** paraissant très incomplets quant aux références du matériel proposé, il est décidé de contacter une autre entreprise.

La mise en place sur le territoire communal des **compteurs Linky** étant prévue dans le courant de l'été prochain il est décidé, suite à la motion prise par le conseil municipal, d'inviter la population à une réunion d'information non pas sur les bienfaits ou méfaits de ce type de matériel mais sur les droits de chacun face aux sous-traitants chargés de la pose.

La réunion se tiendra à la salle polyvalente le samedi 8 juin à 11h 00

Concernant le **SIRP** (école) Philippe Courdille nous informe des discussions en cours concernant notamment :

- le transport scolaire pour 2019/2020 suite au transfert de compétence du Conseil Départemental au Conseil Régional,

- l'analyse de l'air à effectuer dans la classe de Saint-Pierre de Bat prévue du 17 au 21 juin
- la discussion engagée relative à la mise en place d'une cuisine centrale pour l'ensemble du

RPI

Suite au changement de fermier- SUEZ remplacé par AGUR - Michel Duvignac informe que chaque foyer recevra du Syndicat des 2 Rives auquel nous sommes rattachés une information relative à cette transition concernant l'exploitation **du réseau d'eau potable** ainsi que les coordonnées.

Il en est de même pour ce qui est de l'assainissement non collectif (SPANC) étant donné que le précédent responsable rattaché à SUEZ est remplacé par une personne dépendant de la SAUR.

De plus, depuis le site municipal un lien a été créé par Jean-Paul Leredu permettant de consulter directement le site du Syndicat des 2 Rives.

Questions diverses :

- Un devis nettoyage/peinture des avant-toits de la salle polyvalente sera demandé à l'entreprise MATE.
- Est défini le déroulement de la fête du lavoir du dimanche 30 juin.
- Il est fait part d'une demande en mairie pour le creusement d'un puits et la mise en place de serres pour culture de légumes bio.
- Est arrêtée la liste des assesseurs pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes.

La séance est levée à 21h 15